



Affiché le 22 avril 2024

Retiré le

ARRETE N° 99/T/2024

LB
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au coeur du Bassin Potassique

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

VU les articles, L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT que dans le cadre des Festivités du 8 mai 2024, se déroulant **exceptionnellement le dimanche 5 mai 2024**, devant la Mairie, rue d'Ensisheim, il est nécessaire d'interdire le stationnement de 09h00 à 14h30 pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant la durée de la manifestation, l'arrêt et le stationnement seront interdits à tous véhicules motorisés, rue d'Ensisheim, **le dimanche 5 mai 2024** de 09h00 à 14h30, en face des numéros 24 et 26. Le stationnement sera uniquement autorisé et réservé aux services de secours.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront cette prescription aux usagers.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 91/T/2024 du 8 avril 2024 est abrogé.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Procureure de la République — 21 Ave Robert Schuman — 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police — BP 95 — 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU — CH E. MULLER — 20 Ave du Dr. Laennec — 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours — cis.wittenheim@sdis68.fr,
- M2A — Service PUPA — Z.A. route de Wittelsheim — 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 18 avril 2024



Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire


Ginette RENCK

